

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Juillet 2017

Convocation du 28 Juin 2017

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames LAURENT, COUET, PICHONNEAU, Messieurs GROLLEAU, DELAUNAY, ROUSSIASSE.

Excusés : Monsieur BOSSIS, Mesdames BONIN, BAUDRY, Messieurs PIAU, LHUILLIER.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUSSIASSE.

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 6 Juin 2017.

COMPTE-RENDUS

- **Conseil d'école** : Mme Raveneau informe le conseil du bilan annuel des actions pédagogiques (culturelles, découvertes, sportives), donne l'effectif prévu pour la rentrée de septembre 2017 soit 130 élèves. Les effectifs sont stables. Mme Bricet enseignante quitte l'école de Vernuil. Le bilan des TAP est satisfaisant et les TAP sont maintenus pour la rentrée 2017/2018. Une boîte aux lettres dont la gestion sera assurée par le bureau des parents d'élèves pourra être disposée dans les écoles pour collecter les mots des parents. Un sondage est en cours afin de déterminer le futur nom de l'école. Un rangement pour les sacs des enfants fréquentant la garderie est demandé. Des casiers seront installés.

- Conseil Communautaire Saumur Val de Loire :

Madame le maire informe le conseil municipal des différentes conventions signées entre ALTER CITES (ex SODEMEL) et la communauté d'agglomération sur les différentes zones d'activités suite à la fusion des quatre ex EPCI.

Le conseil municipal donne son accord pour le reversement par la communauté d'agglomération à la commune des charges rattachées par l'ex communauté de commune de LOIRE LONGUE en ce qui concerne la compétence équipements sportifs.

Madame le maire informe le conseil municipal de la décision du conseil communautaire d'appliquer la répartition de « droit commun », en ce qui concerne la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2017.

Madame le maire expose au conseil municipal le règlement d'attribution des fonds de concours. Un dossier sera déposé auprès de SAUMUR VAL DE LOIRE pour les travaux de voirie.

Contrat de ruralité année 2017 : dix fiches d'action ont été présentées par la communauté d'agglomération, quatre ont été retenues par la Préfecture.

Le conseil communautaire a décidé d'apporter son soutien à la candidature de la ville de PARIS à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024.

CLECT

Les anciens EPCI ayant procédé à des évaluations des charges transférées selon des méthodes différentes, il y a lieu aujourd'hui de les harmoniser afin de présenter un rapport de CLECT conforme au droit commun. Ce rapport sera validé par le conseil communautaire du mois de septembre. Les membres de la CLECT ont validé la méthodologie à adopter pour l'établissement de ce rapport tant en fonctionnement qu'en investissement. L'ensemble des éléments nécessaires devront être transmis par les communes avant le 15 août prochain.

- **Commission bâtiments** : Une réflexion sera menée afin d'étudier les différentes faisabilités du local technique « rue de la Vincenderie ». Quelques travaux sont à envisager au local de stockage des produits d'entretien de l'école maternelle. Une reprise de la fixation murale de l'aérotherme du stade est à prévoir.

RECRUTEMENT PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le recrutement se poursuit. Les entretiens individuels sont en cours.

SIEML : EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'AMANDIER

Le Conseil Municipal accepte le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 046,40 € au SIEML pour la pose d'un candélabre supplémentaire rue de l'Amandier.

CONVENTION CAUE

Madame le Maire présente au conseil la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du Prieuré avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de Maine-et-Loire. Le Conseil accepte cette convention pour un montant de 3 500 € et autorise Madame le Maire à la signer.

D P U

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente d'une maison sise rue de l'Aumônerie.

14 JUILLET 2017

Rassemblement à 11 H à la caserne des Pompiers.

La commune est cette année organisatrice de la manifestation qui rassemble les communes de COURLEON, VERNANTES et VERNOIL LE FOURRIER.
